



Aide PASS+

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Nous vous rappelons que vos enfants de la 6^{ème} à la majorité peuvent tous bénéficier du dispositif « Pass+ », notamment d'une aide financière de 80€ pour faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives des collégiens.

Le service propose également de nombreux bons plans, une solution de soutien scolaire en ligne, etc.

Au sein de l'Institution Sainte-Geneviève,



l'Association Sportive Alouette est partenaire du dispositif et vous permet de financer l'inscription de votre enfant aux activités (ordinaires et ponctuelles) de **l'Association Sportive** (notamment le mercredi après-midi).

Ne tardez pas à vous inscrire et permettre ainsi à vos enfants de bénéficier de toutes les propositions faites par l'AS Alouette, tout au long de l'année.

<http://passplus.fr/>

La carte Pass+ pour qui ?

La carte est gratuite

- > Les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine de la 6^{ème} à la majorité,
- > Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO, etc.).

Quels avantages ?	Pour qui ?	Justificatifs demandés
Une aide financière pour les activités extrascolaires sport et culture de 80€ (100€ pour les boursiers)	Pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Pour obtenir 80 € : aucun • Pour obtenir 20 € supplémentaires : notification de bourse
Des bons plans sport-culture (invitations, réductions, etc.)	Pour tous	Aucun
L'inscription à la restauration scolaire pour les collégiens des Hauts-de-Seine	Pour la plupart des collégiens scolarisés dans un collège public des Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription : aucun • Pour obtenir un tarif aidé : justificatif de ressources
Le soutien scolaire	Pour tous les collégiens <ul style="list-style-type: none"> • Pour les collégiens disposant de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) Oze : accès via l'ENT • Pour les autres collégiens : accès via le compte Pass+ 	Aucun

Quels avantages ?	Pour qui ?	Justificatifs demandés
Le remboursement total ou partiel de la carte Imagine R	Pour les collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine et boursiers	<ul style="list-style-type: none"> • La notification d'attribution de bourse 2022-2023 du bénéficiaire (ou 2021-2022) • L'attestation de paiement du forfait Imagine R scolaire 2022-2023
Le don d'un ordinateur portable pour les collégiens	<ul style="list-style-type: none"> • Les collégiens scolarisés ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine • Les jeunes de 11 à 15 ans accueillis dans un établissement spécialisé et domiciliés dans les Hauts-de-Seine 	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs de ressources <p>Le quotient familial mensuel doit être inférieur ou égal à 820 €.</p>

